

La Charte du Développement Durable à Buxerolles

Préambule

"Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre. (...). La Terre et l'humanité sont en péril et nous en sommes tous responsables ». C'est ainsi que s'exprimait le président de la République en 2002 au sommet de Johannesburg.

Nous ne pouvons plus ignorer que notre planète va mal et que notre santé, notre vie, la vie de nos enfants en dépend.

Le court terme, le productivisme, la course au profit, l'usage sans limite des ressources...a entraîné un mode de développement insoutenable et destructeur.

Il concentre tous les pouvoirs. Il est injuste socialement (il engendre et accroît les inégalités entre individus et territoires) Il est désastreux pour l'environnement (il épuise les ressources naturelles, il entraîne le réchauffement climatique, les pollutions...)

Il est non viable et non vivable.

Ce constat montre qu'il est urgent de replacer l'Être humain au cœur de nos préoccupations.

Il faut inventer un autre modèle de société passant par un autre mode d'organisation ayant pour objectif la préservation de la vie.

Dans cette perspective, le développement durable est un projet de société dont la finalité est de placer l'être humain au cœur des préoccupations économiques, sociales et environnementales en s'efforçant de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Ce modèle de développement, opposé à celui adopté par les pays industrialisés dans les 50 dernières années, privilégie la solidarité entre les générations et les territoires et prend en compte les conséquences économiques, sociales et environnementales dans l'élaboration de tout projet.

Mais si le développement durable relève d'enjeux planétaires, il peut être aussi mis en œuvre localement.

Fortes des premières initiatives et expériences menées sur les démarches participatives et fermement déterminée à poursuivre les actions en faveur du développement humain et des démarches participatives, la ville de Buxerolles a la volonté d'apporter sa contribution sur le plan de la réflexion comme sur le plan de l'action.

L'objectif est de construire un projet de territoire concret, partenarial et partagé qui répond à une démarche d'expérimentation et d'innovation s'appuyant sur les initiatives en cours et sur les projets municipaux ou individuels.

Ces engagements et principes d'action pourraient être formalisés dans une charte du développement durable à Buxerolles.
(*annexe*)

La Charte du Développement Durable à Buxerolles

Aucune société ne se transforme spontanément

Consciente des enjeux comme de sa responsabilité et partant du principe que la collectivité est initiatrice et doit montrer l'exemple, la commune de Buxerolles s'engage sur 4 axes qui participent à bâtir un monde plus propre, plus juste, plus humain fondé sur les principes de solidarité, précaution et participation

Depuis 2001, l'équipe municipale a comme priorité politique d'inscrire la démarche participative au cœur des projets. Les élus de Buxerolles se sont engagés *"à conduire tous les nouveaux projets sur la base de démarches participatives, pour y associer le plus étroitement possible les habitants, utilisateurs et usagers."*

Les axes

1. Citoyen autrement :

- informer, sensibiliser et impliquer les habitants dans la réflexion sur la ville et la vie de demain,
- prendre en compte leurs attentes dans les projets d'avenir,
- faire, avec eux, des quartiers des lieux où il fait bon vivre, avec des formes variées de logements, des commerces, des loisirs et des transports,
- favoriser la solidarité entre les générations et l'échange,
- sensibiliser à une consommation responsable

2. Construire autrement

- construire ou rénover en intégrant des matériaux sains,
- programmer un plan d'action des bâtiments communaux en matière d'économie d'énergie (éclairage, chauffage...),
- encourager les habitants dans ces pratiques,
- mutualiser les expériences qui peuvent être transférables et reproductibles.

3. Se déplacer autrement

- développer les modes de déplacements « doux ».
- faire de la place aux piétons, vélos, rollers, trottinettes, en améliorant le réseau de pistes cyclables et en sécurisant les cheminements.
- pérenniser et intensifier, quand cela est possible, le ramassage scolaire à pied ou à vélo.

4. Vivre autrement

- consommer avec parcimonie les espaces naturels pour l'urbanisation nouvelle,
- redonner à la nature sa place au sein même de la ville,
- valoriser les potentialités locales (culture, patrimoine...),
- engager la collectivité vers des achats éthiques (commerce équitable, produits bios, de proximité...),
- améliorer les conditions de vie sociale en soutenant le milieu associatif et les acteurs sociaux,
- développer les pôles de proximité.

L'évolution de la charte

Il s'agira de la faire évoluer par une large concertation avec les services municipaux, les habitants, les associations et d'autres acteurs et partenaires de la ville vers un agenda 21, outil pour mettre en œuvre le projet de ville dessiné ensemble.

Ce développement de la charte passe par un partenariat accentué avec les autres collectivités territoriales (CAP, Département, Région) et avec l'Etat